

# La Couronne et les peuples autochtones au Canada

La relation entre les peuples autochtones et la monarchie est inscrite dans la Constitution du Canada. Le monarque britannique régnant est reconnu comme chef de l'État canadien. « La Couronne » est le terme juridique utilisé dans les traités pour désigner les gouvernements britannique ou canadien.



**En 1763, le roi George III**

a publié la Proclamation royale reconnaissant l'existence d'un titre autochtone sur toutes les terres d'Amérique du Nord, déclarant que seule la Couronne pouvait acheter des terres des Premières Nations. Cela a constitué la base du processus d'élaboration des traités.

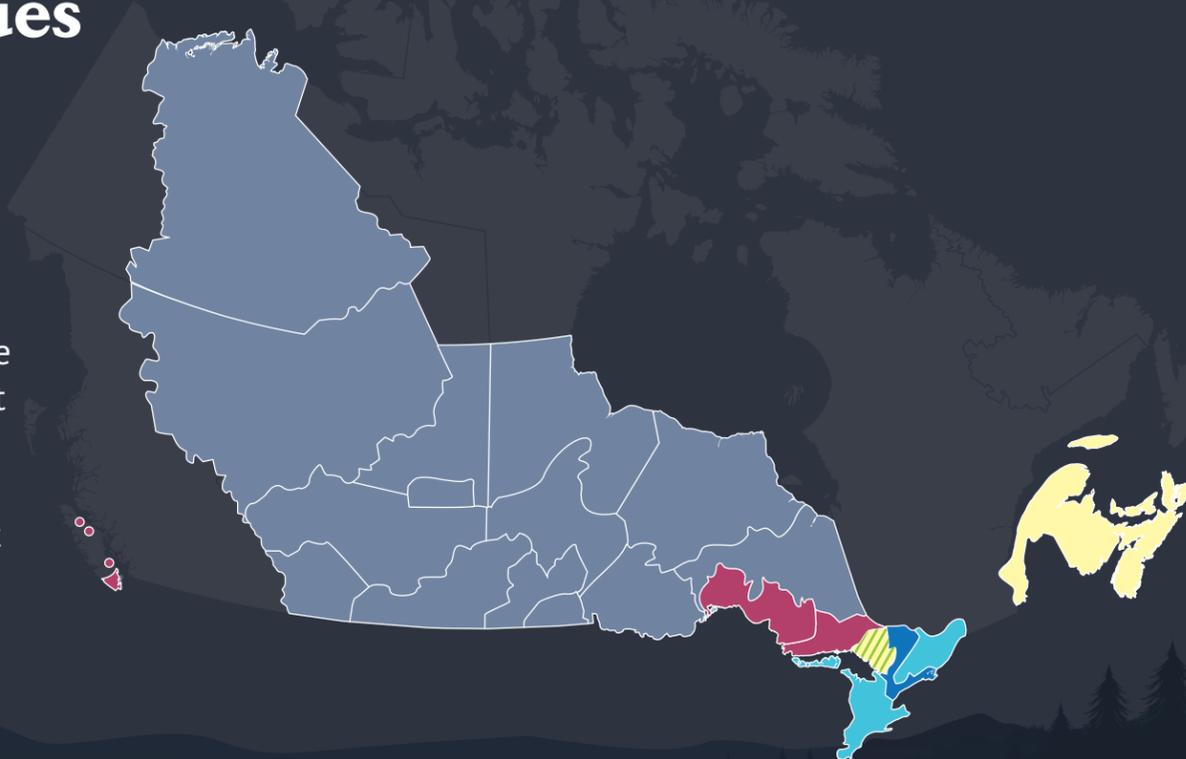
## Quels droits autochtones sont reconnus dans la Loi constitutionnelle?

- Titre aborigène (droits fonciers)
- Droits d'occupation et d'utilisation des terres et des ressources
- Autodétermination et autonomie gouvernementale
- Droit aux pratiques culturelles et sociales



## 70 traités historiques existent entre la Couronne et les peuples autochtones, dont 364 s'appliquent aux Premières Nations.

En échange de l'utilisation des terres et de l'accès aux ressources, les traités précisent des droits et des obligations spécifiques, tels que des terres réservées à l'usage des Premières Nations, des droits de chasse et de pêche et des écoles dans les réserves.



1701-1760

Traités de paix et de neutralité

1725-1779

Traités de paix et d'amitié

1764-1862

Cessions de terres du Haut-Canada

1850-1854

Traités Robinson et traités Douglas

1871-1921

Traités numérotés

1923

Traités Williams



« Les peuples autochtones se sont vu refuser le contrôle de nos propres vies. Nous n'avons pas une assise territoriale suffisante et saine pour que nos économies traditionnelles puissent prospérer. Les droits protégés par les traités, la Constitution et le droit international sont régulièrement balayés. **Nous sommes confrontés à une discrimination systémique concernant l'accès aux services que d'autres personnes au Canada tiennent pour acquis. Ce que je veux souligner, c'est que rien de tout cela n'était censé être. Rien de tout cela ne serait arrivé si la relation conventionnelle avait été respectée.** »

– Perry Bellegarde, Président honoraire de la Société géographique royale du Canada



« Nous devons écouter la vérité des expériences vécues par les peuples autochtones et nous devons travailler pour mieux comprendre leur douleur et leur souffrance. »

– Roi Charles III

Canada

ÉDUCATION  
CANADIAN  
Geographic